

**FONDS D'AIDES AUX ECHANGES ARTISTIQUES
ET CULTURELS POUR L'OUTRE-MER**

FICHE DE RENSEIGNEMENT ET DE SYNTHÈSE 2017

Territoire du siège social de l'association porteuse du projet :

Territoire(s) concerné(s) par l'action :

Discipline(s) concernée(s) :

Cette Fiche ne se substitue pas au dossier CERFA n° 12156*5 de demande de subvention

Le FEAC permet d'attribuer des fonds à des projets artistiques favorisant la diffusion et la circulation des œuvres entre d'une part les outre-mer et, d'autre part, leur environnement régional, la métropole et l'Europe, et l'international.

Les dossiers sont examinés au cours de deux **commissions**, en avril et en juin de chaque année.

Tout document permettant d'apprécier la qualité artistique du projet peut être joint à ce dossier. Sont particulièrement encouragés des liens vers des captations audios ou vidéos ainsi que des visuels des œuvres concernées.

I) PRÉSENTATION DE L'ACTION

1) Titre (comme indiqué dans le dossier CERFA):

2) discipline(s) concernée(s) :

Musique	Cirque	Cinéma
Danse	Arts de la rue	Patrimoine matériel/immatériel
Théâtre	Arts Plastiques	Livre
Conte	Numérique	Audiovisuel

3) Nom et siège social de la structure porteuse du projet :

4) Numéro de licence d'entrepreneur du spectacle pour les territoires où elle existe.

5) Contenu artistique de l'action.

- parcours des artistes impliqués

(à développer)

- descriptif et éléments d'information (joindre en annexe tout document permettant une meilleure compréhension du projet)

(à développer)

6) Personne à contacter sur le projet :

- Nom et prénom :
- qualité :
- adresse électronique :
- Tél :

II) ZONE(S) GEOGRAPHIQUE(S) DE DIFFUSION DU PROJET (*).

de l'Outre-mer vers l'hexagone

de l'Outre-mer vers l'Europe

de l'Outre-mer vers les pays situés dans l'environnement régional

de l'Outre-mer vers d'autres pays

diffusion ou échanges inter DOM/COM

de l'hexagone vers l'Outre-mer

(*) cocher de une à 3 rubriques

III) ELEMENTS BUDGÉTAIRES.

1) Avez-vous déjà bénéficié du soutien du Fonds d'aide aux Échanges Artistiques et Culturels pour l'Outre-Mer ?

Oui

Non

Si Oui,

- Indiquer le nom du projet, l'année, et le montant de l'aide accordée :

- le compte-rendu, en format CERFA (fiche CERFA n° 15059*01), de la dernière action soutenue au titre du FEAC,

2) Budget total de l'opération : _____ €

3) Subvention demandée au titre du FEAC (hauteur maximale 40 % du budget total) : _____ €

4) Transports :

- Trajets à effectuer (aller et retour) dans le cadre de l'action :

- Nombre de billets prévus :

- Coût total :
 - personnes :
 - matériel :

IV) PARTENARIATS ET SOURCES DE FINANCEMENT (*)

Etat (hors FEAC)

Collectivités territoriales ou autres institutions publiques

Institutions culturelles et universitaires

Entreprise(s) publique(s) et/ou privée(s)

*Coordonnées des-partenaires financiers précités engagés dans l'opération

Cette fiche de renseignement ne se substitue pas au dossier CERFA qui doit être remis.

L'ensemble du dossier (cette présente Fiche, le CERFA n° 12156*5, tout support visuel permettant de mieux étudier la demande de subvention ainsi que le compte rendu, en format CERFA n°15059*01 de la dernière action soutenue par le fonds), est à envoyer par voie électronique aux deux ministères :

1) Ministère des Outre mer :

Marie-Pierre LEMAZURIER - 01 53 69 27 97
marie-pierre.lemazurier@outre-mer.gouv.fr

2) Ministère de la culture et de la communication :

- à la DAC concernée

ET

- au Département de l'action territoriale,

Annie ROGOW - 01 40 15 89 30
annie.rogow@culture.gouv.fr

Marie-Danielle CABALLERO
marie-danielle.caballero@culture.gouv.fr

Il est rappelé que les dossiers remis après la date indiquée dans l'appel à projet ne seront pas examinés.